



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 28 novembre 2007

Quelques chiffres au sujet de l'Enquête publique sur Cornwall

(Cornwall ON) Dans le cadre de ses comptes rendus réguliers au public, le commissaire Normand Glaude a présenté, aujourd'hui, un aperçu des dépenses de l'Enquête publique sur Cornwall. À la fin d'octobre 2007, ces dépenses avaient atteint au total 11,96 millions de dollars. Jusqu'à la fin de l'exercice financier de la Commission, le 31 mars 2008, le total des dépenses est budgété à 16,1 millions de dollars.

Ces dépenses englobent les frais liés aux avocats, au personnel, aux enquêteurs et aux experts de la Commission d'enquête, ainsi que les frais généraux de bureau et les frais liés aux audiences, tels que la salle d'audience, la diffusion sur le Web, la traduction, la gestion des documents, la distribution des documents et les communications. Les dépenses couvrent également les frais d'établissement de politiques et de recherche ainsi que les programmes de counseling et de soutien aux témoins.

L'Enquête publique, qui a été créée en 2005, a été mandatée par le ministère du Procureur général pour enquêter sur l'intervention des institutions face aux allégations de mauvais traitements et pour produire des recommandations qui favoriseraient la guérison et la réconciliation communautaires.

Le compte rendu du commissaire est le douzième d'une série de déclarations qui témoignent de la détermination du commissaire à tenir le public informé. Sa déclaration a été prononcée juste avant le début des audiences de la dernière phase des témoignages à caractère probant portant sur l'intervention institutionnelle face aux allégations d'abus sexuels contre des enfants et des adolescents.

Outre la prise en charge des coûts directs de l'Enquête publique sur Cornwall, le commissaire a expliqué qu'il avait recommandé au ministère du Procureur général d'accorder un financement total ou partiel aux huit parties à l'Enquête. Le ministère a accepté de verser les fonds et de financer les services juridiques de huit témoins qui n'avaient pas la qualité de parties. « Le total des paiements effectués par le ministère du Procureur général, pour les parties ou particuliers que je lui ai recommandés de financer et qui ont réclamé le remboursement de services approuvés avant le 31 octobre 2007, s'élevait à 2,75 million de dollars », a déclaré le commissaire. Les paiements ont été effectués par le ministère du Procureur général.

Dans sa déclaration, le commissaire Glaude a souligné qu'il veillait soigneusement à dépenser les fonds publics d'une façon prudente et sage. « Les enquêtes publiques ont pour objectif de résoudre des enjeux complexes, et cela prend du temps. Elles examinent des sujets délicats, susceptibles de susciter des conflits et des bouleversements, et cela prend aussi du temps. Comme vous le savez, le temps coûte de l'argent. Je sais très bien qu'une enquête publique est financée par les fonds publics. Mes décisions et ma démarche établissent un équilibre entre la minutie qu'exige l'examen de questions complexes et sensibles et les principes d'efficacité et d'économie », a affirmé le commissaire dans sa déclaration.

Jusqu'à présent, la commission d'enquête a entendu 87 témoins et tenu 166 jours d'audience dans le cadre de la Phase 1 de l'Enquête (phase des témoignages à caractère probant et des enquêtes).

Durant la Phase 2, consacrée à la recherche de moyens d'instaurer un environnement propice à la guérison et à la réconciliation à Cornwall, la Commission d'enquête a entrepris un vaste éventail de recherches et organisé des ateliers et des séances de formation à Cornwall. Par l'intermédiaire du comité consultatif de la Commission, des activités de sensibilisation ont eu lieu, sous la forme de réunions publiques, de réunions communautaires ou de quartier, et de consultations. Le programme de counseling et le programme de soutien aux témoins sont offerts pendant toute la Phase 2 de l'Enquête. À ce jour, 260 personnes ont contacté la Commission d'enquête pour pouvoir obtenir des services de counseling.

La Commission d'enquête devrait achever les auditions de témoignages à caractère probant en juillet 2008.

La version intégrale de la déclaration du commissaire figure sur le site Web de l'Enquête à www.enquetcornwall.ca, à la rubrique « Quoi de neuf », sur la page d'accueil.

- 30 -

Renseignements :

(613) 294-5679